

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

**Objet de la délibération**  
N°62/2026  
Demande de subvention 2026 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour l'amélioration du confort thermique par l'installation de PAC chaud / froid à l'école maternelle des Tilleuls.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à BOULBON,  
le 07/04/2026.  
Le Maire,



**Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON**

M. CATILLON expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour l'amélioration du confort thermique par l'installation de PAC chaud / froid à l'école maternelle des Tilleuls. Exercice 2026.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**A L'UNANIMITÉ,**

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour l'amélioration du confort thermique par l'installation de PAC chaud / froid à l'école maternelle des Tilleuls, soit un montant de 59 500 € HT,

**SOUHAITE** réaliser ces travaux au 1er semestre 2026,

**ARRETE** comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et à l'octroi cette aide.

**Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

